



DOSSIER D'INSCRIPTION

CENTRE DE LOISIRS

DES JEUNES MEYRARGUAIS



La CAF participe au financement du centre de loisirs

FICHE DE RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ENFANT

NOM

PRENOM

AGE

CLASSE

DATE ET LIEU DE NAISSANCE

ADRESSE

VILLE

TELEPHONE PERSONNEL

PORTABLE

NOM ET PRENOM DU PERE.....

PROFESSION.....TELEPHONE.....

ADRESSE EMPLOYEUR.....

NUMERO S.SOCIALE.....CENTRE.....

NOM ET PRENOM DE LA MERE.....

Nom de jeune fille suivi d'épouse.

PROFESSION.....TELEPHONE.....

ADRESSE EMPLOYEUR.....

NUMERO S.SOCIALE.....CENTRE.....

Personne à joindre en cas d'absence

NOM ET PRENOM ET TELEPHONE

1..... **TEL**.....

2..... **TEL**.....

3..... **TEL**.....

MEDECIN TRAITANT.....

ADRESSE ET TELEPHONE.....

CAISSE D'ALLOCATION FAMILIALES

NUMERO D'ALLOCATAIRE.....

NOM ET PRENOM DU BENEFICIAIRE.....

DECLARATION DU CHEF DE FAMILLE

Je soussigné.....

PERE

MERE

TUTEUR LEGAL

1 Autorise le directeur du centre à faire soigner mon enfant et à faire pratiquer les interventions d'urgence, éventuellement sous anesthésie générale ou pas suivant la prescription du médecin.

2 Je m'engage à payer la part des frais de séjour incombant à la famille, les frais d'hospitalisations et d'opération éventuelle, non remboursé par la sécurité sociale.

3 J autorise mes enfants à se baigner en piscine et sous la surveillance de M.N.S choisie par le centre dans le cadre de ses activités.

4 j autorise mes enfants à être photographiés uniquement dans le cadre des activités du centre.

Meyrargues le

.....
.....

SIGNATURE (mention lu et approuvé)

CENTRE DE LOISIRS DES JEUNES MEYRARGUAIS

2 AVENUE DU GRAND VALLAT 13650 MEYRARGUES

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné.....

PERE**AUTORISE**
MERE**AUTORISE**
TUTEUR LEGAL**AUTORISE**

Monsieur ou Madame.....
Monsieur ou Madame.....
Monsieur ou Madame.....

A RECUPERER MON ENFANT AU CENTRE DE LOISIRS

DATE ET SIGNATURE

REGLEMENT INTERIEUR

Le centre de loisirs accueille les enfants de 3 ans à 11/ ans avec un minimum de 8 enfants et un maximum de 46 enfants.

Le centre est ouvert pour les petites vacances, le mois de Juillet, la dernière semaine Août et tous les mercredis.

L'accueil des enfants se fait par l'entrée de l'école primaire jusqu' à 9h00, à la salle plurivalente et ils sont accompagnés par les parents à l'intérieur.

HORAIRES : 9 HEURES A 17 HEURES

**GARDERIE GRATUITE DE 7H45 A 9H
17H00 A 18H**

(Accueil échelonné)

INSCRIPTIONS

Les inscriptions se font à la permanence (école primaire) aux horaires suivants :

17H00 à 17H45 mercredi

8h30 à 11h00 le vendredi

L'inscription et le paiement se font

Pour les mercredis : 9 jours avant

Pour les vacances scolaires : 15 jours avant

Pour calculer le tarif d'une journée de centre de loisirs vous devez obligatoirement sortir sur le site de la CAF votre quotient familial et nous faire parvenir votre attestation, ce qui nous permettra de vous donner le montant par jour (le tarif dépend de votre quotient familial).

Ces tarifs comprennent l'accueil, le repas, le goûter, les activités et les sorties.

Tarifs 2020

Quotient Familial	Journée de 7h45 à 18h00
0 à 300	10.00€
301 à 600	11.00€
601 à 900	12.00€
Plus de 900	14.50€

Si un enfant doit être récupéré par un autre parent, ou toute autre personne, une autorisation écrite doit être fournie par les parents.

Le centre décline toute responsabilité, en cas de perte ou de vol d'objets de valeur, bijoux, jouets personnel ou autre dont la présence n'est pas souhaitée au sein du centre.

Tout comportement d'un enfant susceptible de nuire au bon fonctionnement du centre ou à la sécurité des enfants fera l'objet dans un premier temps, d'un avertissement aux parents.

Dans un second temps si le comportement reste inchangé le directeur du centre convoquera les parents et pourra prendre les mesures d'exclusion. Par souci d'organisation, les horaires doivent être scrupuleusement respectés. Une tenue de sport est souhaitable pour la fréquentation du centre (jeux sportifs) et pour cela les parents seront informés à l'avance pour les tenues spécifiques de type maillot de bain ou chaussure de sport etc.... Il est strictement interdit de fumer dans la salle d'accueil aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur, en présence des enfants.

SURVEILLANCE MEDICALE

Le centre ne peut en aucun cas accueillir un enfant contagieux. La reprise de fréquentation se fera uniquement sur présentation certificat médical de non contagion établi par le médecin traitant.

La fiche sanitaire doit être scrupuleusement remplie avec tous les renseignements demandés

Le directeur devra être prévenu de tout problème de santé ou de comportement concernant l'enfant

ANNULATION

En cas d'annulation pour raison personnelle, aucun remboursement ne pourra être fait.

(Toutes journées réservées doit être réglée)

En cas de force majeure ou de maladie et sur présentation d'un certificat médical, le prix reste

Maintenu à hauteur de 50%. (50% d'avoir)

Il est souhaitable de prévoir dès que possible l'absence de l'enfant.

Ce règlement intérieur se compose de 9 pages.

Lors de l'inscription, le dossier doit être remis avec les pages paraphées, signée, par les deux parents.

La signature devra être précédée de la mention « lu et approuvé »

LES PARENTS

LE DIRECTEUR

ELUE COMMISSION ENFANCE

